



Garde alternée/partage prestations sociales/JAF

Par **SamPirate**, le **03/10/2019** à **17:31**

Bonjour,rrnrnJe suis en cours de séparation, nous avons 2 enfants et sommes pacsés.rrnrnNous sommes d'accord pour une garde alternée et pour partager les allocations famialiales, ça c'est officiel auprès de la CAF donc OK.rrnrnPar contre on doit rattacher les enfants à l'un des 2 parents et donc seulement l'un des 2 percevra les APL et la prime d'activité (pas possible de séparer auprès de la CAF). Nous sommes d'accord tous les 2 pour partager également ces 2 prestations quelque soit avec qui seront rattachés les enfants. Les paroles c'est bien mais moi j'aimerais que ce soit contractualisé pour protéger les 2 parents, est-il possible d'acter cela quelque part, auprès du JAF par exemple ?